Séjour culturel d'accueil des élèves de 6ème

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'accueil de nos nouveaux collégiens de sixième, les professeurs organisent un séjour culturel. Celui-ci aura lieu **du lundi 21 septembre au mercredi 23 septembre 2026 pour deux classes, et du mercredi 23 septembre au vendredi 25 septembre pour les deux autres classes**. Les élèves seront hébergés à Cayeux-sur-mer.

Ce séjour sera l'occasion d'apprendre à travailler ensemble pour **devenir collégien**, par le biais d'**activités** et de **visites** en lien avec nos programmes, pendant ce séjour ou encore lors de sa **préparation** ou de son **exploitation** dans de nombreuses disciplines. Au programme entre autres choses : visite du musée Matisse au Cateau-Cambrésis, et ateliers ; découverte du Char à voile ; promenades et activités de découverte du milieu marin ; visite et ateliers au Parc ornithologique du Marquenterre ; veillées pour se connaître et préparer l'exploitation.

Ce séjour sera **préparé en classe** dès ce début d'année puis **exploité** pendant tout le premier trimestre, dans de nombreuses matières : nous souhaitons donc vivement qu'un maximum d'enfants y participent. Ce moment, que nous espérons agréable, sera en effet également un vrai temps de travail, en français, en histoire, en sciences, en arts, en géométrie, en sport…

La **participation financière des familles**, déduction faite des subventions accordées par le département, l'établissement, le foyer coopératif du collège et l'Association des Parents d'élèves, est de 125 euros.

En cas de difficultés de paiement, vous pouvez vous adresser à Mme Gosset, gestionnaire, afin de constituer un dossier de fonds social.

Nous espérons que ce séjour permettra à votre enfant d'aborder sa scolarité au collège dans les meilleures conditions possibles. Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions, par exemple lors de la **réunion de rentrée qui aura lieu début septembre**. Les informations précises (horaires, conseils pour préparer la valise…) vous parviendront la semaine précédant le séjour.

Les professeurs principaux organisateurs, le chef d'établissement

Documents à fournir dès la rentrée de septembre au professeur principal de la classe de votre enfant :

- L'autorisation de sortie, remplie recto-verso,
- Un chèque de 125 euros au titre de la participation de la famille aux frais du séjour (chèque à l'ordre de l' « agent comptable du collège de Corbeny », ou à défaut en espèces au bureau de Mme Gosset, notre gestionnaire). En cas de difficultés financières, merci de vous adresser à Mme Gosset,
- Une attestation d'assurance, couvrant votre enfant en individuelle corporelle et en responsabilité civile.

Merci de vérifier également que vous avez bien signalé au **service de santé scolaire** tout problème médical dont les allergies, et tout régime alimentaire particulier. Dans tous les cas, merci de nous le signaler à nouveau par écrit, au verso de l'autorisation de sortie, de même que tout cas particulier pouvant nous concerner pendant le séjour (somnambulisme, énurésie…).